



Strasbourg, le 7 octobre 2026

CDCT-BU(2026)02

COMITÉ DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

BUREAU

17^e réunion

Paris, le 7 octobre 2026

LISTE DES DÉCISIONS

Le Bureau du CDCT, réuni le 7 octobre 2026 sous la présidence de Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

Ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopter l'ordre du jour.

3. Communication de la Présidente, des autres membres du Bureau et du Secrétariat

Prendre note des informations fournies par la Présidente sur l'état d'avancement du processus d'adhésion de l'Union européenne au Protocole d'amendement à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (CETS n° 231).

Prendre note des informations fournies par Mme Dalma HEGEDŰS (Hongrie) concernant la publication du [rapport de la Direction exécutive des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme \(UNCTED\) sur sa visite approfondie en Hongrie](#), la restructuration du Centre hongrois de lutte contre le terrorisme conformément à une nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2026, l'évaluation MONEYVAL en cours et la participation au Forum d'action du Christchurch Call les 14 et 15 septembre 2026.

Prendre note des informations fournies par le vice-président, M. Nicola PIACENTE (Italie), concernant l'extension, par une loi adoptée le 29 septembre 2026, des pouvoirs de coordination du procureur national chargé de la lutte contre la mafia et le terrorisme, afin d'y inclure les procédures relatives à la criminalité organisée et au terrorisme impliquant des mineurs.

Prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, coordinateur de la lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe, concernant ses récentes rencontres avec le nouveau coordinateur national pour la lutte contre le terrorisme et la sécurité des Pays-Bas, M. Marc KUIPERS, ainsi qu'avec des représentants français du ministère de la Justice chargés des questions de lutte contre le terrorisme, avec lesquels il a abordé des questions d'intérêt commun. M. Chiaromonte a également rendu compte du suivi de la [Conférence internationale sur « Le terrorisme et l'extrémisme violent : la radicalisation des jeunes »](#) (ci-après « la Conférence »), ainsi que des résultats de la première réunion d'un groupe restreint d'experts chargé de cette question.

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant la participation du Conseil de l'Europe à la [Semaine des Nations unies contre le terrorisme de 2026](#) et à [l'événement parallèle](#) sur les « Stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme : Perspectives et Leçons pratiques, notamment par le renforcement de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent », avec la Finlande, le Turkménistan, UNCTED, l'OSCE et l'UNOCT le 29 juin 2026.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023 – 2027)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement global de la mise en œuvre des activités restantes au titre de l'actuelle Stratégie contre le terrorisme (2023-2027).

À la suite de l'organisation de la Conférence et de ses résultats, proposer à la plénière du CDCT de réexaminer, dans le cadre de la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, l'activité 3.4 (« Élaboration d'un projet de recommandation relative aux mesures destinées aux jeunes soupçonnés de participation à des activités terroristes »).

5. Nouvelle stratégie contre le terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'élaboration de la deuxième édition du rapport du Conseil de l'Europe sur les menaces terroristes émergentes et de la troisième Stratégie contre le terrorisme. Ces deux documents sont en cours d'élaboration en parallèle par un groupe de travail spécialisé (dénommé CDCT-STT) dont la première réunion est prévue les 8 et 9 octobre 2026, immédiatement après la réunion du Bureau.

6. Recommandation sur les mesures non pénales qui pourraient être utilisées pour lutter contre les groupes et réseaux extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme (activité 1.3 de la stratégie)

Procéder à un échange de vues avec le président du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de recommandation susmentionné (CDCT-NCM), M. Antonios PAPAMATTHAIIOU (Grèce), et M. Alexander RITZMANN du Counter-Extremism Project (CEP) Allemagne, une organisation internationale à but non lucratif spécialisée dans les politiques publiques et engagée en tant que consultant, sur les résultats de la dernière réunion et le contenu du projet de recommandation.

M. Papamatthaiou a informé le Bureau que la mission du groupe de travail s'était achevée avec succès lors de la dernière réunion qui s'est tenue les 24 et 25 septembre 2026, au cours de laquelle le groupe de travail s'était mis d'accord sur le texte du projet de recommandation sur les mesures non pénales qui pourraient être utilisées contre les individus, les groupes, les réseaux et les phénomènes terroristes et/ou extrémistes violents afin de perturber les activités conduisant au terrorisme. Dans ce contexte, il a souligné l'approche adoptée dans le projet de recommandation, qui vise à aider les États membres à agir de manière proactive pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme en démantelant les groupes et réseaux concernés. Il a également mis l'accent sur les mesures de suivi envisagées par le projet de recommandation, qui pourraient inclure l'élaboration, dans le cadre de la prochaine stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, d'un instrument plus concret, tel qu'un recueil de pratiques comparées des États membres. L'expert du CEP a présenté les principales dispositions du projet de recommandation, ainsi que des exemples de mesures non pénales qui ont été utilisées ou pourraient l'être pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et qui pourraient servir de base à un futur instrument pratique.

Examiner le projet de recommandation et charger le Secrétariat de le diffuser aux délégations du CDCT et de fixer au 6 novembre 2026 la date limite pour la soumission des observations écrites des États membres, en vue de l'examen de ce texte lors de la 17^e réunion plénière du CDCT, qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2026.

7. Analyse du trafic et de l'acquisition illégale d'armes à feu, notamment d'armes légères, et d'explosifs par des groupes terroristes et extrémistes violents (activité 1.6 de la Stratégie)

Procéder à un échange de vues avec les experts participant à cette initiative pour le compte de l'Institut flamand pour la paix, Mme Annelies PAUWELS et M. Nils DUQUET, sur le projet d'analyse de la situation concernant le trafic et l'acquisition (illégale) d'armes à feu, y compris les armes légères, et d'explosifs par des groupes terroristes et extrémistes violents. Le projet de rapport soulève la question de savoir si les schémas d'acquisition d'armes à feu et d'explosifs précédemment identifiés restent applicables au contexte actuel du terrorisme et de l'extrémisme violent. Il explore les filières d'acquisition et identifie des schémas d'acquisition qui recoupent largement ceux observés chez d'autres acteurs criminels. Dans le même temps, il met en évidence des différences importantes, reflétant les motivations, les profils et les besoins opérationnels distincts des terroristes et des extrémistes violents, qui peuvent se traduire par des préférences pour des types d'armes et des méthodes d'acquisition particuliers. En ce qui concerne les implications de politiques publiques, le projet de rapport souligne que les efforts visant à limiter l'accès des terroristes aux armes à feu et aux munitions ne peuvent être considérés indépendamment du défi plus large que représente la réduction de la disponibilité des armes à des fins illicites. Étant donné que les terroristes puisent généralement dans les mêmes réserves d'armes que celles dont disposent d'autres acteurs criminels, une prévention efficace nécessite une approche globale du trafic et du détournement d'armes. Des lacunes subsistent toutefois dans la recherche, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'explosifs par les groupes terroristes et extrémistes violents de l'ultra-gauche.

La version finale du projet d'analyse, comprenant un résumé, sera présentée lors de la 17^e séance plénière du CDCT en vue de son adoption.

8. Lignes directrices sur l'utilisation des preuves électroniques et des informations provenant de sources ouvertes dans les procédures pénales pour infractions terroristes (activité 2.6 de la stratégie)

Procéder à un échange de vues avec le consultant, M. David WELLS, sur l'analyse de l'utilisation de contenus générés par l'IA aux fins de poursuites pénales pour infractions terroristes, qui constitue l'objet de cette activité. Le consultant a résumé les réponses reçues des États membres au questionnaire distribué après la dernière réunion plénière du CDCT ainsi que les résultats des entretiens menés avec des experts nationaux dans le cadre du projet d'analyse. Il a présenté ses conclusions, soulignant l'utilisation abusive croissante de l'IA par des acteurs terroristes et extrémistes violents dans la région du Conseil de l'Europe, ainsi que les répercussions de cette utilisation abusive sur le cycle des preuves électroniques, notamment les difficultés liées à l'identification, à l'analyse et à l'interprétation ainsi qu'à la communication des preuves électroniques générées par l'IA dans le cadre des poursuites pour infractions terroristes. Le projet d'analyse formule également un ensemble restreint de

recommandations à l'intention des États membres, notamment de partager leurs bonnes pratiques entre eux et avec les organisations multilatérales, de s'inspirer d'autres disciplines (par exemple, des enquêtes relatives au matériel pédopornographique (CSAM)) et d'établir des liaisons avec les grandes entreprises du secteur de l'IA, afin de permettre le signalement des activités suspectes et le partage des preuves électroniques.

9. Analyse de la situation et des évolutions concernant les combattants terroristes étrangers (activité 2.7 de la stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant le projet de rapport actualisé sur la situation et l'évolution de la question des combattants terroristes étrangers, en tenant compte des dernières évolutions ayant eu une incidence sur l'analyse menée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026, notamment en Irak et en Syrie, ainsi que des observations formulées par les délégations. S'appuyant sur les rapports publiés par les Nations Unies et Europol en 2026, ainsi que sur d'autres informations provenant de sources ouvertes, le projet de rapport met en évidence des domaines susceptibles de susciter des préoccupations.

Le projet de rapport révisé sera soumis au CDCT lors de sa 17^e séance plénière en novembre en vue de son adoption.

10. Modèle de Stratégie pour une approche du désengagement et de la réinsertion sociale associant l'ensemble de la société (activité 3.3 de la stratégie) :

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les progrès réalisés dans l'élaboration du modèle de stratégie par le consultant, sur la base des réponses au questionnaire envoyé aux délégations après la dernière réunion plénière du CDCT en mai et des entretiens en cours avec les experts nationaux concernés.

11. Réseau de points de contact pour les victimes du terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les développements intervenus depuis la 9^e réunion du Réseau des victimes, qui s'est tenue à Paris le 3 mars 2026. La prochaine réunion du Réseau se tiendra en ligne le 22 octobre 2026.

12. Élections

Charger le Secrétariat d'adresser aux délégations du CDCT un appel à manifestation d'intérêt pour occuper des fonctions au sein du Bureau, en vue des élections qui auront lieu lors de la prochaine réunion plénière en novembre.

13. Questions diverses

Sans objet

14. Préparation de la 17^e réunion plénière du CDCT

Approuver le projet d'ordre du jour et le programme des travaux de la 17^e réunion plénière du CDCT, qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2026 à Strasbourg, à partir de 14h00.

15. Adoption de la liste des décisions

Adopter la liste des décisions.